



Projet associatif

2025-2035

Document réalisé par Graines de mots



Table des matières

1.	Préambule : l'utilité du projet associatif	2
2.	Les fondamentaux	2
2.1.	Une histoire républicaine	2
2.1.1.	La défense de l'école laïque	2
2.1.2.	Le développement progressif des sections et des groupes	3
2.1.3.	L'affirmation du Cercle Paul Bert comme un acteur incontournable à Rennes.....	4
2.2.	Cadre de fonctionnement et d'action	6
2.2.1.	Les statuts.....	6
2.2.2.	Le règlement intérieur.....	6
2.2.3.	Les parties prenantes du Cercle Paul Bert.....	8
2.2.4.	L'engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)	11
2.3.	Socle d'intervention	12
2.3.1.	Valeurs.....	13
2.3.2.	Principes	13
2.3.3.	Méthode : l'éducation populaire comme boussole	14
3.	Le cap pour la décennie 2025-2035 : enjeux et priorités.....	14
3.1.	Œuvrer pour la cohésion sociale et le pouvoir d'agir dans les quartiers de Rennes	14
3.1.1.	Favoriser le vivre-ensemble et le faire ensemble : agir avec tous et toutes, pour tous et toutes	15
3.1.2.	Accompagner les adhérents et les adhérentes, les habitants et les habitantes, dans leurs parcours sportifs, culturels et associatifs	15
3.1.3.	Décliner un projet politique dans chaque quartier, en prenant comme base le projet associatif du Cercle Paul Bert	17
3.2.	S'engager pour un monde durable et solidaire.....	17
3.2.1.	Une gouvernance participative et inclusive	18
3.2.2.	Des pratiques durables et une conscience environnementale éveillée.....	18
3.2.3.	Lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité	18
3.2.4.	Renforcer le modèle économique de l'association	19
3.3.	Faire équipe : redonner sens et unité à l'action de l'association.....	19
3.3.1.	La transparence : faire connaître et communiquer	20
3.3.2.	Susciter et accompagner l'engagement	20
3.3.3.	Créer des liens dans la convivialité.....	21
4.	Conclusion	21
5.	Méthodologie de construction du projet associatif	22

1. Préambule : l'utilité du projet associatif

Le projet associatif est l'expression des buts poursuivis par l'association, des valeurs qu'elle promeut, des principes et de l'éthique qu'elle respecte.

Il doit constituer un **guide** permettant de garantir que le Cercle Paul Bert demeure ce qu'il est depuis sa création : une association loi 1901, laïque et d'éducation populaire, démocratique et solidaire.

Il explicite à ses parties prenantes (*adhérents, bénévoles, professionnels, partenaires publics et privés*) les **fondements de son identité et la stratégie** que l'association entend mettre en œuvre pour les dix années à venir.

Il crée ou recrée une **culture commune, redonne sens, cohérence et unité à l'action**.

Il permettra ainsi de :

- Définir les objectifs opérationnels,
- Construire les plans d'action annuels,
- Arbitrer le fonctionnement et le développement au quotidien.

2. Les fondamentaux

2.1. Une histoire républicaine

2.1.1. La défense de l'école laïque

⇒ Le Cercle Paul Bert a été créé en 1884, sous le nom de « Société des Anciens Élèves de la Halle aux Toiles », puis de « Société des Anciens Élèves des Écoles publiques de Rennes ».

La Société est fondée pour, d'une part, entretenir la mémoire des écoles primaires rennaises, et d'autre part, promouvoir les œuvres scolaires et périscolaires. L'article 1 de ses statuts (1903) fixe ses objectifs :

- Maintenir, entre tous les anciens élèves, des liens d'amitié et de bonne camaraderie, par l'organisation de distractions, de soirées familiales, de représentations et de promenades.
- Mettre sur pied des cours, des conférences, la fondation de bibliothèques, de musées pour développer l'instruction générale et professionnelle de ses membres.
- Protéger l'individu et faciliter ses débuts dans la vie.

L'une de ses missions premières sera de prendre en charge la Caisse des écoles rennaises, dont la vocation est « *d'encourager et faciliter la fréquentation de l'école par des récompenses aux élèves assidus et par des secours aux élèves indigents* ».

Cet organisme intervient en faveur des enfants nécessiteux relevant de l'enseignement du premier et du second degré, d'abord par la distribution de vêtements, de nourriture et de matériel scolaire, puis dans tous les domaines de la vie scolaire (social, culturel, éducatif et sanitaire) de l'enseignement public.

⇒ Au début du XXe siècle, la Société étend ses activités à la musique, au théâtre, à la gymnastique et au cinéma.

Sous l'impulsion du président Louis Postel, elle devient une amicale laïque en 1909, dans le but d'afficher clairement sa **vocation d'association loi 1901 résolument ancrée dans la défense et le soutien de l'école publique**, farouchement opposée à l'Église catholique.

L'adoption de la dénomination « Cercle Paul Bert » l'illustre bien : Paul Bert était un éducateur, homme politique radical, défenseur de l'enseignement primaire public. Député de l'Yonne, il propose en 1879 à Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, un projet de loi sur l'organisation de l'instruction primaire, qui va déboucher sur les Lois Ferry de 1881, et notamment la gratuité et l'obligation de scolarité. Paul Bert est donc le cofondateur de l'école laïque, gratuite et obligatoire. Il succédera à Jules Ferry au poste de ministre de l'Instruction publique de 1881 à 1882.

La devise de l'organisation devient alors : « **Par l'École laïque, pour la Patrie, pour la République** », dans le but affiché de réunir tous ceux qui appartiennent à la grande famille républicaine.

En tant qu'amicale laïque, le Cercle Paul Bert a participé à la fondation de la Ligue de l'Enseignement d'Ille-et-Vilaine en 1925. Il en demeure le **premier membre au niveau national par le nombre de ses adhérents**.

⇒ **En 1932, le Cercle Paul Bert est reconnu d'utilité publique.** Les conditions de l'obtention de ce statut, dont l'attribution à l'association n'a jamais été remise en question au fil des années, sont les suivantes :

- Être d'intérêt général (*activité non lucrative, gestion désintéressée, cercle étendu de bénéficiaires*)
- Avoir une influence et un rayonnement qui dépasse le cadre local
- Avoir un nombre minimum d'adhérents, une activité effective et une réelle vie associative
- Avoir un fonctionnement démocratique et organisé en ce sens par les statuts
- Avoir des finances solides

Cela signifie que le Cercle Paul Bert propose des **actions intéressantes et servant une population considérée dans son ensemble, grâce à une gestion collective et démocratique ne recherchant en aucun cas le profit financier**.

2.1.2. Le développement progressif des sections et des groupes

⇒ Durant la période de l'entre-deux-guerres, malgré la concurrence des patronages catholiques, l'association développe fortement ses activités et **s'étend géographiquement dans les quartiers de Rennes, sous forme d'associations indépendantes mais affiliées au Cercle Paul Bert**.

Le nombre d'adhérents passe de mille à trois-mille en 1936. Il faut souligner sur cette période **les prémisses de ce qui caractérisera encore le Cercle Paul Bert près d'un siècle plus tard** :

- Un fort engouement pour le sport (dans un premier temps la gymnastique, la natation et le football) dont l'association défend une conception populaire et désintéressée, comme l'illustre la création des fêtes de la jeunesse.
- Une posture d'avant-garde dans la pratique sportive féminine (première section féminine à Rennes créée en 1913), qui permet à l'association de se démarquer des patronages catholiques.
- Le développement de l'action et de la reconnaissance du groupe de théâtre, ou encore de l'activité musicale et de la photographie. Et ce, malgré leur coût, arguant de la « *volonté de proposer les activités les plus modernes aux couches populaires* »,
- Les promenades, bals et séances de cinéma mettent en avant le souhait de l'organisme de proposer « *des lieux de socialisation à la jeunesse* ».

- Le développement régulier des sections, jusqu'à avoir une implantation sur chacun des quatre cantons que comptait la ville de Rennes à l'époque.

⌚ Après une période de censure, de réquisition et de dégradation des locaux durant la Seconde Guerre mondiale (hôpital militaire) qui a amené une baisse drastique des activités, **le Cercle Paul Bert renoue avec sa politique d'expansion après la guerre et surtout dans les années 1960.**

La création des cercles sportifs cantonaux, agissant comme des « *filiales du Cercle Paul Bert* », permet de recruter beaucoup de nouveaux membres et de mettre en place de nouvelles relations, plus étroites, avec la municipalité.

Le Cercle Paul Bert n'ayant plus la gestion de la Caisse des écoles, son action dans le milieu scolaire s'exerce dans le prolongement du temps de classe avec les garderies, les fêtes scolaires et les manifestations sportives et culturelles.

L'action culturelle proprement dite poursuit également son essor, avec pour mantra : « *l'art n'est pas réservé à une élite de privilégiés* ».

⌚ C'est en 1965 que le Cercle Paul Bert modifie ses statuts, restructure son organisation et se fixe de nouveaux objectifs : « *donner à l'association la dimension nouvelle de la cité en portant ses activités dans tous les quartiers* ».

Grâce à René Rolland, qui restera trente ans à la présidence de l'association, **le Cercle Paul Bert se définit comme une organisation socioculturelle, tout en proposant diverses pratiques sportives.**

Chaque section est composée de groupes qui proposent des activités. Le groupe, « *cellule de base du CPB* », organise l'activité, détermine les objectifs et les moyens pour les atteindre.

Les locaux des sections sont reconnus par la ville de Rennes comme des équipements de quartier, avec des moyens humains et des missions spécifiques pour répondre aux besoins des habitants des différents quartiers.

L'association est alors devenue une structure double, unie derrière un nom et des valeurs communes, mais décentralisée dans les quartiers par le biais de sections juridiquement indépendantes pour la mise en place et le développement de ses groupes représentant différentes disciplines.

2.1.3. L'affirmation du Cercle Paul Bert comme un acteur incontournable à Rennes

⌚ Ayant l'expérience et un savoir-faire dans l'organisation de manifestations d'ampleur (championnats de France dans de multiples disciplines sportives, fêtes de la jeunesse...), le Cercle Paul Bert organise plusieurs évènements pour fêter le centenaire de la création de la Société des anciens élèves des écoles laïques de Rennes. Ces manifestations ont été réparties dans tous les quartiers de la ville, montrant ainsi **la capacité du Cercle Paul Bert à animer à l'échelle rennaise**. Cette période voit donc s'affirmer la vocation de l'association à proposer de grands évènements sportifs et culturels **coorganisés** avec la municipalité les années suivantes, qui connaissent un **grand succès populaire et réunissent souvent plusieurs milliers de participants**.

À la fin du XXe siècle, le Cercle Paul Bert est une **structure aux fondations solides avec plus de neuf mille adhérents, de multiples implantations au sein de la cité rennaise, de nombreux encadrants bénévoles et professionnels**. L'association propose trente-deux activités sportives et seize activités socioculturelles. Elle obtient de brillants résultats sportifs.

⇒ Le début du XXI^e siècle marque la **professionnalisation grandissante au sein de l'association**, avec une augmentation du personnel salarié concomitante à l'explosion du nombre d'adhérents. Entre 2010 et 2020, le Cercle Paul Bert dépasse dix mille adhérents, et approche de quatorze-mille en 2025 (soit près de quinze-mille cotisations, les adhérents pouvant pratiquer plusieurs activités).

⇒ En 2007, les sections créées au fil des ans dans les différents quartiers rennais, initialement associations indépendantes, deviennent des parties intégrantes du Cercle Paul Bert. Le changement de statuts intègre en effet désormais les sections dans l'association CPB. En dehors de six associations de football demeurées juridiquement autonomes (*pour des raisons de réglementation fédérale*), mais affiliées au Cercle Paul Bert, **il existe donc désormais une seule association, présente sous de multiples formes dans les quartiers rennais.**

Cette organisation permet au Cercle Paul Bert de demeurer fidèle à ses engagements, et notamment de continuer à œuvrer principalement pour l'école publique. Les accueils de loisirs accueillent mille-cinq-cent enfants et adolescents après l'école et pendant les vacances scolaires.

Le secteur jeunesse se développe.

Plus d'une centaine d'activités sont proposées aux adhérents (sport, loisir, culture). En sport, le principe fondamental cimente toujours l'unité : l'accès au sport pour tous et toutes, à tous les niveaux.

⇒ En 2015, l'association crée **un service socio-sport pour mener des actions à destination des publics vulnérables et éloignés des pratiques sportives**. Les professionnels du socio-sport interviennent notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, sur des créneaux à l'année et en proposant des événements pendant les vacances. Ils vont également dans les centres pénitentiaires, auprès des gens du voyage, des publics en situation de handicap ou fragilisés... Il s'agit là **d'une évolution majeure de l'association pour répondre aux évolutions de la société et de la population**, et qui correspond totalement à la vocation du Cercle Paul Bert.

⇒ De nos jours, le Cercle Paul Bert continue d'enrichir ses modes d'intervention avec la création en 2019 d'un organisme de formation aux métiers du sport et de l'animation. De même avec la création en 2022 de son propre fonds de dotation, TALENTS, outil collecteur de fonds destinés à des actions à vocation sociale ou éducative partiellement financées.

À travers ces nouveaux outils, l'objectif est de transmettre les valeurs de l'association de manière innovante, avec une triple visée :

- L'insertion professionnelle des jeunes à travers le sport et la culture,
- La sensibilisation du monde économique aux valeurs portées par l'association,
- La diversification des financements.

La période de crise sanitaire de la COVID 19 à compter de mars 2020 a fortement impacté l'activité, le nombre d'adhérents étant retombé à neuf-mille. Mais l'association a continué à accueillir ses membres, sans jamais s'arrêter.

Dans cette même période, une réflexion a été menée et trois chantiers prioritaires ont été ouverts :

- Le renforcement d'une **gouvernance participative et décentralisée à tous les niveaux** :
 - Les bénévoles : du bureau général aux groupes en passant par le conseil d'administration et les sections,

- Les professionnels : de la direction générale aux animateurs/coordinateurs/éducateurs (femme/homme) en passant par les directions de sections,
 - La synergie entre professionnels et bénévoles.
- La **transformation digitale** de l'association grâce à la modernisation des processus d'inscription et d'animation de ses communautés, des outils de gestion et de pilotage du siège.
 - L'actualisation et l'élargissement de ses **partenariats** au milieu privé.

Aujourd'hui, en 2025, le Cercle Paul Bert, c'est :

- La plus grosse amicale laïque et le deuxième club omnisport de France
- La plus grande association de France affiliée à la Ligue de l'Enseignement
- 14 869 participants
- 13 626 adhérents uniques
- 200 professionnels pour 160 Équivalents Temps Plein
- 150 activités sportives, éducatives et socioculturelles
- Des évènements récurrents, populaires et d'envergure
- Un organisme de formation, devenu Centre de Formation pour Apprentis
- Un fonds de dotation, TALENTS
- Un budget annuel de 9 millions d'euros

2.2. Cadre de fonctionnement et d'action

2.2.1. Les statuts

Les derniers statuts de l'association datent de 2007. Ils indiquent que la structure a pour but de **grouper les élèves et amis des établissements d'enseignement public de Rennes, et de développer sur la base démocratique de l'éducation publique laïque, l'éducation physique, sportive, intellectuelle et civique.**

Pour cela, l'association se dote des moyens suivants :

- L'organisation des entraînements et compétitions dans toutes les disciplines sportives ;
- L'enseignement et la pratique des activités artistiques et culturelles les plus diverses ;
- Les clubs de jeunes et l'animation des loisirs et des quartiers ;
- Des conférences, des publications, etc., tendant à la diffusion des idées laïques.

2.2.2. Le règlement intérieur

L'association est composée de :

- Membres actifs, qui pratiquent une discipline quelconque au sein d'un groupe ou d'une association sportive affiliée, ou assument une fonction d'encadrement ou de gestion ;
- Membres honoraires, qui apportent leur appui moral et financier à l'association ;
- Membres bienfaiteurs, qui versent une cotisation au moins égale au quintuple du montant de la cotisation des membres honoraires.

Néanmoins, le **fonctionnement du Cercle Paul Bert implique la coordination de différentes échelles pour le bon déploiement de ses actions sur l'ensemble du territoire rennais et une représentation démocratique.**

➲ L'association est administrée et gérée par un conseil d'administration, composé au maximum de vingt-sept membres :

- Un représentant de chacune des sections,
- Des membres représentant les adhérents répartis dans trois collèges : socioculturel, sport compétition, sport loisir,
- Des personnes qualifiées,
- Des représentants des professionnels.

Le conseil d'administration choisit parmi les deux premières catégories un bureau composé au minimum d'un président, d'un ou de deux vice-président(s), d'un secrétaire général, d'un trésorier. Mandaté par le conseil d'administration, le bureau est chargé de veiller au bon fonctionnement et à la bonne gestion de l'association. Il travaille en étroite collaboration avec le comité de direction (les cadres professionnels), et rend compte de son action au conseil d'administration.

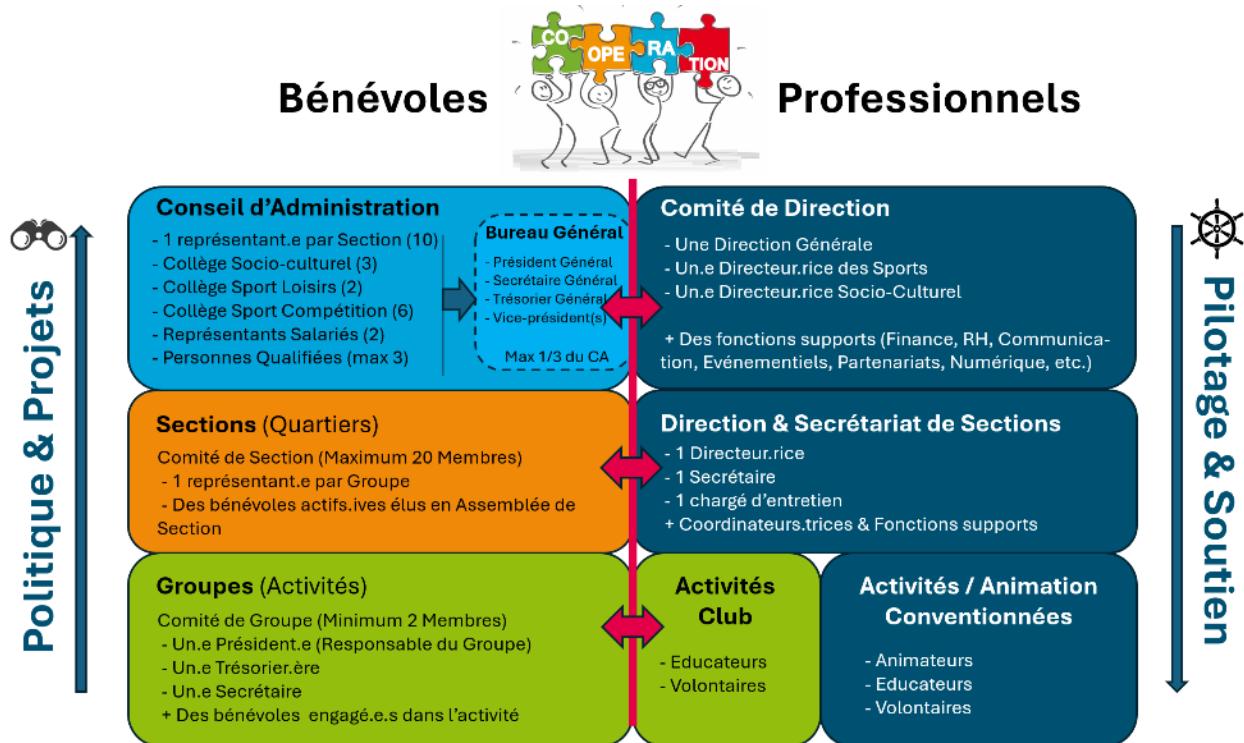
➲ La section est la représentation locale du Cercle Paul Bert dans un quartier. **Son projet doit répondre à la mise en œuvre du projet associatif du Cercle Paul Bert et donc se situer dans les objectifs poursuivis par l'association.**

C'est elle qui organise, structure et coordonne les activités du Cercle Paul Bert sur un quartier ou dans une discipline donnée.

C'est elle qui, au quotidien, collabore avec les acteurs politiques, administratifs, sociaux, associatifs, sportifs, culturels et économiques du quartier. **C'est elle qui, sur le terrain, transmet les valeurs et décline les orientations stratégiques de l'association.**

Elle dispose d'une autonomie pour son fonctionnement. Elle est pilotée par un comité de section pouvant réunir jusqu'à vingt membres parmi lesquels des membres de droit, représentants désignés par les groupes, et des membres élus lors de l'assemblée de la section. Ce comité élit un président délégué, un trésorier et un secrétaire, et met en œuvre un projet annuel, intégrant les objectifs annuels des groupes et associations affiliées (indépendantes, mais appliquant des statuts types fournis par le Cercle Paul Bert).

➲ En effet, la section coordonne également les groupes existant sur son territoire. Les groupes sont l'ensemble des adhérents qui pratiquent une activité commune. Chaque groupe désigne au moins deux représentants, dont un responsable qui siège au comité de section.



Par ces principes de fonctionnement, le Cercle Paul Bert exprime son souhait de fonctionner dans un esprit démocratique de déconcentration, d'engagement bénévole et citoyen de ses adhérents.

Concrètement, cela signifie :

- Permettre à chacun de vivre un parcours associatif adapté où la pratique entraîne l'engagement dans l'association.
- Accompagner et former chaque bénévole dans sa prise de responsabilité.
- Favoriser la complémentarité des bénévoles et des professionnels : les bénévoles sont porteurs du projet associatif, les professionnels sont associés à sa mise en œuvre.
- Les bénévoles et les professionnels doivent également être force de proposition et contribuer pleinement au repérage et à l'accompagnement des bénévoles sur le terrain.

2.2.3. Les parties prenantes du Cercle Paul Bert

L'association coopère avec de nombreuses personnes, institutions et entreprises pour mener à bien son projet.

- Chacune a une place spécifique dans le fonctionnement de l'association,
- Chacune a des attentes vis-à-vis de l'association,
- Chacune contribue et/ou bénéficie du projet et donc des activités du Cercle Paul Bert.

La preuve de l'utilité sociale et économique de la structure passe donc par la réponse aux attentes de ces parties prenantes, en prenant en compte leurs besoins et leurs priorités.

Parties prenantes internes :

- Adhérents,
- Bénévoles,
- Élus au sein de l'association,
- Usagers,
- Professionnels,
- Volontaires en service civique et en service national universel,
- Stagiaires.

Parties prenantes externes :

- Ville et quartiers de Rennes (élus et services administratifs),
- Ligue de l'enseignement 35,
- Fédérations sportives et leurs émanations déconcentrées,
- Équipements, associations et maisons de quartier,
- Centres sociaux,
- CAF,
- UFOLEP,
- Services de l'État, dont l'Éducation nationale (écoles, collèges, responsables éducatifs de secteur)
- Région Bretagne,
- Département d'Ille-et-Vilaine,
- Partenaires publics et privés.

Les parties prenantes les **plus impliquées** sont celles qui se trouvent en **interne**.

À **l'externe**, le partenaire principal est la **ville de Rennes**, tant sur le plan financier (attribution de subventions pour l'action linéaire de l'association ou des actions ponctuelles), que sur le plan opérationnel (mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs et culturels, prestations logistiques sur les évènements).

La **Ligue de l'enseignement** est également un partenaire originel et historique avec lequel le Cercle Paul Bert partage des valeurs et des principes : liberté, égalité, fraternité, solidarité, laïcité, éducation populaire.

Le conventionnement avec la ville de Rennes

L'association est un partenaire incontournable de la ville, qui est elle-même le principal financeur du Cercle Paul Bert par le biais d'une convention pluriannuelle de six ans. Cette relation est inscrite dans l'identité du Cercle Paul Bert, car structurante, dès sa création. Une proximité des objectifs poursuivis par les deux entités, et un soutien réciproque ont toujours été à l'œuvre au fil du temps.

La convention qui lie le Cercle Paul Bert et la Ville de Rennes constitue une partie de la colonne vertébrale du projet, du fonctionnement, et du financement de l'association.

Elle témoigne « *de l'importance accordée au partenariat ville/associations pour répondre aux attentes de la population et aux besoins émergents dans les quartiers rennais. Elle souligne également le caractère essentiel de la contribution des associations au dynamisme de la vie locale¹* ».

Mais cette convention pluriannuelle Ville/Cercle Paul Bert n'est pas le seul document qui formalise la relation entre les deux entités. Il existe en effet d'autres documents, plus collectifs, car concernant

¹ Extrait de la convention

l'ensemble des associations rennaises avec lesquelles contracte la ville pour un soutien logistique ou financier dans le cadre de projets ou d'orientations partagés.

Ainsi, le Cercle Paul Bert **rejoint dans ses actions les enjeux que la ville de Rennes a identifiés** et énoncés dans la Charte des engagements réciproques ville/associations renouvelée en 2022 :

- Renforcer le pouvoir d'agir comme condition à une gouvernance renouvelée et à une démocratie locale riche
- Affirmer la place des associations dans la co-construction des politiques publiques locales
- Respecter et promouvoir le principe de société égalitaire qui permet à toutes et tous d'exercer sa citoyenneté
- Renforcer les pratiques et usages écoresponsables
- Promouvoir le développement d'une société numérique éthique et responsable
- Promouvoir l'expérience associative et valoriser les acquis et compétences bénévoles
- Favoriser l'innovation sociale et l'expérimentation

En complément, le conventionnement avec la ville de Rennes prend appui sur les Chartes territoriales de la cohésion sociale, dont les enjeux doivent se décliner sur l'ensemble de la ville. Ils permettent de fixer des **objectifs spécifiques partagés pour chacune des sections de quartier** :

- La vie associative et l'engagement associatif,
- L'accompagnement des habitants et la participation citoyenne,
- Grandir à Rennes,
- L'accompagnement des jeunes adultes,
- L'éducation à la citoyenneté,
- Espace public, espace citoyen,
- Les égalités,
- L'accès pour tous et toutes à la vie culturelle, aux sports et aux loisirs,
- Le développement des solidarités de proximité,
- La transition écologique dans les quartiers,
- Un numérique éthique et responsable,
- Santé pour toutes et tous.

Les objectifs partagés avec la ville de Rennes font partie des **guides essentiels de l'action** du Cercle Paul Bert dans ses territoires d'intervention. Ils viennent en **complémentarité du projet associatif**.

L'affiliation à la Ligue de l'enseignement²

Le Cercle Paul Bert ayant contribué, aux côtés d'autres amicales laïques du département, à la création de la Ligue de l'enseignement 35 en 1925, les liens entre les deux structures sont « *particulièrement forts et confèrent au partenariat qui les unit une place particulière dans leurs fonctionnements respectifs³.* »

La Ligue de l'enseignement « *milite pour une République démocratique, laïque et sociale par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique. L'éducation est sa grande cause, la laïcité, son combat, la démocratie, son idéal.*

² Ce paragraphe se réfère au contenu de la convention d'affiliation 2025

³ Extrait de la convention d'affiliation 2025

Le Cercle Paul Bert se reconnaît dans son projet de mouvement d'éducation populaire, de mouvement d'idées et de mouvement associatif⁴. »

Chaque année, le Cercle Paul Bert et la Ligue de l'enseignement cosignent une charte d'engagements réciproques, un acte d'engagement réciproque d'association fédérée ainsi qu'une convention d'affiliation.

Ainsi, le Cercle Paul Bert **réaffirme son attachement à l'affiliation à la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine.**

La convention formalise les échanges entre les deux associations afin de :

- Resserrer leurs collaborations,
- Mutualiser des actions,
- Engager des partenariats,
- Orienter ensemble la mise en œuvre du projet d'éducation populaire, de mouvement laïque et associatif pour en développer son image conjointement au niveau local.

Plus concrètement, la Ligue de l'enseignement s'engage auprès du Cercle Paul Bert à soutenir ses initiatives en **accompagnant les bénévoles, élus et professionnels d'un point de vue technique, politique et juridique**. Elle accompagne les **démarches de réflexion** du Cercle Paul Bert, dans la mise en œuvre de son projet ainsi que sa promotion.

En contrepartie, le Cercle Paul Bert s'engage à s'impliquer dans le mouvement Ligue de l'enseignement, à **faire vivre la démocratie dans ses pratiques associatives et à communiquer vers ses adhérents et vers la Ligue de l'enseignement ses différentes actions**, qu'elles soient en lien avec cette dernière ou non.

Le Cercle Paul Bert et la Ligue de l'enseignement partagent une intention de communication renforcée pour **souligner les valeurs et orientations communes à leurs projets associatifs au sein du même mouvement d'éducation populaire.**

2.2.4. L'engagement dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)

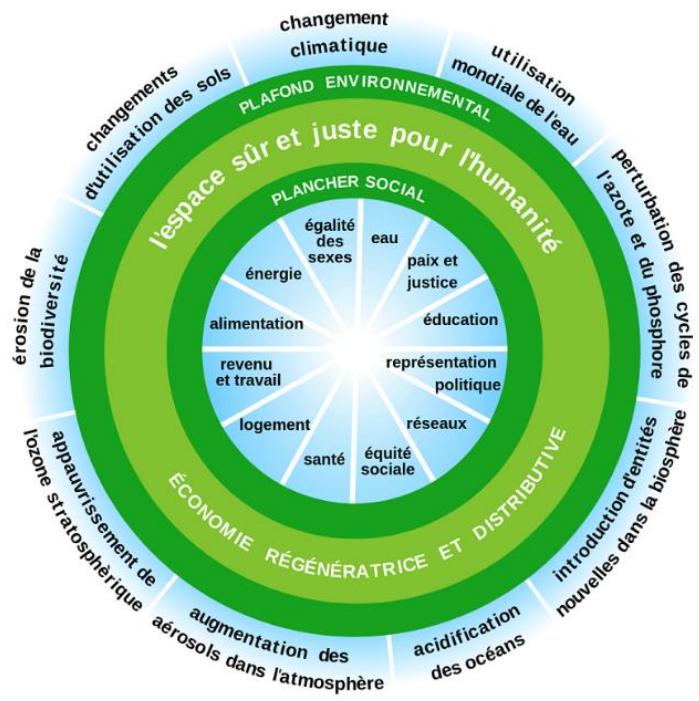
L'association souhaite poursuivre son engagement sur le chemin du **développement de sa performance sociale et économique afin de renforcer la mise en œuvre de ses valeurs et de ses principes.**

Pour cela, elle s'engage dans l'application **progressive des piliers fondant une « Responsabilité Sociétale des Organisations⁵ ».**

L'association et ses parties prenantes souhaitent contribuer à la construction d'un monde qui respecte les limites environnementales, la justice sociale et la démocratie (cf. théorie du donut — Kate Raworth).

⁴ Ibid

⁵ Norme ISO 26000



Sept piliers constituent la démarche RSO :

- Gouvernance responsable
- Droits Humains
- Relations et conditions de travail responsable
- Environnement
- Loyauté des pratiques
- Intérêt des parties prenantes
- Développement local et intérêt général

Le croisement du projet associatif et de la démarche RSO constituera la stratégie globale du Cercle Paul Bert, et guidera par conséquent la définition des priorités d'action concrète pour une amélioration continue de ses pratiques sociales, économiques et environnementales.

En effet, l'élaboration partagée du projet associatif a permis de prioriser trois des sept piliers de la démarche RSO pour la décennie à venir (*déclinés dans la partie 3.2 du présent document*).

Enfin, par cet engagement, le Cercle Paul Bert s'inscrit de fait pleinement dans la démarche de « Responsabilité sociale et environnementale des associations » initiée par la ville de Rennes.

2.3. Socle d'intervention

Le Cercle Paul Bert, **fidèle à son histoire républicaine, à son organisation démocratique, à son engagement aux côtés de la ville de Rennes et à sa filiation avec la Ligue de l'enseignement**, défend des valeurs et applique des principes qu'il souhaite transmettre à ses adhérents, à ses usagers et aux habitants de manière générale. Pour cela, il importe de les mettre en application dans l'ensemble de ses actions.

2.3.1. Valeurs

Une valeur est un idéal à atteindre et à entretenir : ce pour quoi le Cercle Paul Bert et l'ensemble de ses parties prenantes vont se mobiliser, ce qu'ils vont défendre collectivement.

Le Cercle Paul Bert porte trois valeurs essentielles, structurantes de son action :

- **La diversité** : dans l'association, il y a **une place pour tous et pour chacun**, quels que soient l'origine sociale et culturelle, la religion, le sexe, le genre, les moyens financiers. C'est bien, à travers cette diversité, **la mixité sociale et culturelle** qui est visée. Une mixité riche d'échanges, de découvertes et d'apprentissages du vivre-ensemble.
- **La cohésion** : appartenir au Cercle Paul Bert, c'est comme appartenir à une seconde famille. **La convivialité** est un des piliers du fonctionnement de l'association : on y prône les rencontres dans le partage et le plaisir. On y tisse des **relations sincères et des liens de confiance, socles pour l'émancipation individuelle et collective**.
- **Le collectif** : agir au sein du Cercle Paul Bert, c'est avant tout **agir ensemble**. Des individus différents qui s'unissent autour d'un projet ou d'une action.

2.3.2. Principes

Un principe est une règle de conduite. Il fonde la moralité et l'action de la structure, et ne peut donc être remis en question.

Le Cercle Paul Bert s'appuie sur trois principes essentiels pour mener ses projets :

- **La laïcité** : Toute l'histoire du Cercle Paul Bert est marquée par son engagement pour l'Ecole de la République et pour la Laïcité.
Ainsi, l'association s'inscrit dans la philosophie de la loi de 1905 garantissant la liberté de conscience.
A ce titre l'association est ouverte à toutes et à tous sans distinction d'origine, de genre, de conviction ou de croyance ; reconnaissant la diversité comme une richesse, tout en ayant le souci de l'intérêt général, respectant les singularités tout en préservant l'égalité en droit de tous les adhérents.
Le CPB entend lutter contre toutes formes de discrimination dont pourraient être victimes ses adhérents ou ses usagers.
L'association aura à cœur de promouvoir une laïcité qui rassemble et qui garantisse la possibilité d'un projet associatif partagé, un vouloir-vivre ensemble établi sur la base de règles communes discutées et partagées mais qui ne sauraient être dictées par des considérations religieuses, quelles qu'elles soient.
- **L'inclusivité** : dans une logique similaire à celle du principe de laïcité, l'inclusivité signifie que toutes les personnes accueillies au Cercle Paul Bert reçoivent sans distinction un **traitement adapté à leurs besoins et à leurs capacités**. Elles ont accès aux mêmes avantages et possibilités. **Tous et toutes sont aidés et accompagnés dans le respect de chacun**.
- **La solidarité** : l'entraide entre adhérents, entre professionnels, entre adhérents et professionnels, entre membres du Cercle Paul Bert et non membres comme les habitants du

quartier, est un principe essentiel de l'action pour créer un **sentiment d'unité et de soutien réel**.

2.3.3. Méthode : l'éducation populaire comme boussole

Tout au long de son histoire, le Cercle Paul Bert a porté une utopie s'appuyant sur les principes de l'éducation populaire, considérés par ses dirigeants successifs comme immuables.

Pour faire vivre cet esprit éducatif et engagé, il s'est toujours référé à l'action de la Ligue de l'enseignement, dont il partage la conviction que « *c'est par l'éducation, par l'action collective, par le fait de bien vivre ensemble que chacun développe ses capacités*⁶ ».

Pour faire vivre son projet associatif et permettre à chacun et chacune de devenir des acteurs et actrices non seulement de l'association, mais aussi de leur vie et de la société, le Cercle Paul Bert se dote des méthodes propres à l'éducation populaire :

- **Éduquer, pour rendre chacun acteur de sa vie et de la société et ainsi favoriser l'émancipation et l'exercice de la citoyenneté** : donner la possibilité à chacun et à chacune de se développer, de grandir, de s'engager et de prendre des responsabilités en ouvrant le champ des possibles et en développant l'esprit critique.
- **Accompagner, pour contribuer à l'épanouissement individuel et à l'insertion sociale et professionnelle** : être un lieu d'apprentissages citoyens et de développement/renforcement des compétences à travers l'investissement dans des parcours et des projets sportifs, culturels et associatifs.
- **Promouvoir l'accès à l'ensemble des pratiques, en incitant à la participation active** : s'ouvrir à tous et toutes, laisser à tous et toutes la possibilité d'expérimenter dans un cadre coopératif.

3. Le cap pour la décennie 2025-2035 : enjeux et priorités

Le Cercle Paul Bert a identifié des enjeux sociétaux et environnementaux pour lesquels il souhaite s'engager et décliner des actions sur le territoire ainsi que dans son fonctionnement propre.

Guidé par la mise en application concrète de ses valeurs, de ses principes et des méthodes de l'éducation populaire, le projet 2025-2035 poursuivra les objectifs suivants :

- **Œuvrer pour la cohésion sociale et le pouvoir d'agir dans les quartiers**
- **S'engager pour un monde durable et solidaire**
- **Faire équipe : redonner du sens et de l'unité à l'action de l'association**

3.1. Œuvrer pour la cohésion sociale et le pouvoir d'agir dans les quartiers de Rennes

Le Cercle Paul Bert développe de nombreuses activités sportives, culturelles, éducatives, socioculturelles et sociales, complétées par les accueils de loisir et l'accompagnement à la scolarité.

La particularité de ces actions est d'être bien implantées dans les quartiers de la ville de Rennes : elles sont donc des supports au **développement et à l'animation de la vie sociale locale**.

⁶ Extraits du projet fédéral de la Ligue de l'Enseignement, 35, 2023-2027

L'ancrage territorial du Cercle Paul Bert dans les quartiers rennais et les liens de l'association avec les habitants de tous âges, de toutes origines, de tous milieux, et notamment les jeunes publics, permettent à cet acteur de proximité de viser trois objectifs principaux :

- Favoriser le vivre-ensemble et le faire ensemble,
- Accompagner les parcours des adhérents et adhérentes, des habitants et habitantes,
- Renforcer la dimension politique des sections porteuses de la déclinaison du projet associatif dans les quartiers.

3.1.1. Favoriser le vivre-ensemble et le faire ensemble : agir avec tous et toutes, pour tous et toutes

Le Cercle Paul Bert vise dans ses actions la mixité sociale et culturelle. Il **accueille par conséquent toute personne, sans discrimination, et coopère avec l'ensemble des acteurs** de chaque quartier (habitants, associations, entreprises, collectivités, établissements scolaires).

Dans le respect de ses valeurs et de ses principes, en application des méthodes de l'éducation populaire, il favorise la **participation de tous et toutes** à l'émergence et à la mise en œuvre de ses actions.

Pour cela, il s'engage à créer des espaces, des temps et des lieux favorisant l'interconnaissance, les liens sociaux et le faire ensemble qui permettront de répondre aux besoins individuels et collectifs des habitants.

Les jeunes demeurent dans ce cadre un public prioritaire dans le but de développer leur ouverture d'esprit et leur engagement citoyen.

3.1.2. Accompagner les adhérents et les adhérentes, les habitants et les habitantes, dans leurs parcours sportifs, culturels et associatifs

⌚ 80 % des actions du Cercle Paul Bert sont liées au sport, considéré par l'association comme un vecteur de lien social. Le sport est un **allié de la cohésion sociale et de la médiation sociale dans les quartiers**.

Le Cercle Paul Bert agit pour tous et toutes. Il souhaite donc également instaurer et développer auprès de tous et de toutes, quels que soient l'âge, le niveau ou l'intensité de pratique, **les principes et les valeurs du sport et de l'olympisme** (amitié, respect, excellence) :

- L'effort pour progresser (lien de causalité)
- Le rebond en cas d'échec
- Le respect des bénévoles, des entraîneurs, des partenaires, des adversaires, des arbitres, des règles
- Le travail sur soi, pas contre les autres
- Le collectif (vivre-ensemble/inclusion/équité)
- La persévérance
- L'engagement (pour progresser, dans son club, dans son quartier, dans ses projets, etc.)
- Le développement de ses compétences

La vocation éducative et citoyenne de la pratique sportive au Cercle Paul Bert **n'exclut en rien celle du haut niveau**, tant que celui-ci s'inscrit dans un parcours de formation et de progression au sein de l'association, tant que les valeurs de l'association sont respectées et que les activités ne versent pas dans la marchandisation ni dans le club de services.

Le sport est un moyen pour prendre confiance en soi et développer ses capacités physiques.

Le Cercle Paul Bert souhaite valoriser les réussites de tous les sportifs dans toutes les disciplines, quel que soit leur niveau.

La pratique du sport au Cercle Paul Bert, c'est **permettre à chacun d'atteindre son meilleur niveau, de s'accomplir et de trouver un bien-être physique et psychologique.**

⇒ Le sport est également le **vecteur d'une prise de responsabilité associative**. Il favorise la construction individuelle de l'enfant et du jeune qui entre dans l'association en tant qu'adhérent pratiquant une activité. Les parents accompagnant leur enfant et tout adulte adhérent peuvent avoir le même parcours.

Le parcours au Cercle Paul Bert peut se formaliser de cette manière :

- 1) La personne intègre l'association en tant qu'adhérente/pratiquante. Elle découvre la discipline, se perfectionne en faisant des efforts, accompagnée par un éducateur compétent.
- 2) Elle va se former (grâce à sa fédération sportive) pour aider le club (arbitrage, entraînement, etc.).
- 3) Elle prend des responsabilités politiques dans son groupe, puis à la section, puis au conseil d'administration.

Par ce parcours, l'association souhaite notamment former les jeunes, accompagner et **valoriser leur engagement** pour leur quartier, leur discipline ou leur association.

Le sport permet donc aussi un **apprentissage de la citoyenneté**, puisqu' « *on ne naît pas citoyen, on le devient* ».

⇒ Le Cercle Paul Bert propose également des activités artistiques et culturelles diverses et accessibles à tous et à toutes.

De même que le sport, **l'art et la culture sont des moyens d'expression et d'ouverture d'esprit. Ils véhiculent les mêmes valeurs d'amitié, de respect et d'excellence.**

L'objectif est d'éduquer aux arts en donnant la possibilité de les tester, de s'y confronter : faire sortir la culture des salles de spectacles, veiller à ce qu'elle aille au public, accompagner et valoriser la création locale.

Enfin, les activités artistiques et culturelles peuvent également être **un tremplin pour un parcours associatif**, avec un engagement dans la vie du groupe, de la section, ou encore au sein du conseil d'administration de l'association.

3.1.3. Décliner un projet politique dans chaque quartier, en prenant comme base le projet associatif du Cercle Paul Bert

La section, implantée dans un quartier de la ville et représentante locale du Cercle Paul Bert, est garante de la **cohérence de son projet et du projet de chacun de ses groupes avec celui de l'association**. Elle est également garante des objectifs fixés dans le cadre du conventionnement avec la ville de Rennes.

En conséquence, au-delà de ses fonctions administratives, la section a également un **rôle politique** : elle porte un projet ayant pour base le projet associatif du Cercle Paul Bert, qui est ensuite décliné opérationnellement en fonction des spécificités du quartier et des initiatives des habitants de son/ses quartier(s).

Chaque section demeure libre de développer ses propres projets, à partir du moment où ils s'inscrivent dans les valeurs, les principes et la stratégie globale du Cercle Paul Bert.

Les sections accompagnent les différents groupes et valorisent tout ce qui est développé sur le quartier (activités sportives et culturelles, mais aussi loisirs, accompagnement à la scolarité, à la parentalité, actions de lien social...). Les sections favorisent l'émergence de nouvelles activités et la création de nouveaux groupes.

La section est ancrée dans le quartier, afin de favoriser les parcours des jeunes et des adultes qui en sont issus et de donner la place aux citoyens engagés du territoire : agir ainsi permettra de favoriser la **dynamique sociale locale**.

3.2. S'engager pour un monde durable et solidaire

Le Cercle Paul Bert doit être **exemplaire dans ses pratiques et dans la mise en application concrète de ses valeurs**. Il s'engage à être acteur pour trouver des solutions collectives, travailler sur des projets communs et sensibiliser aux enjeux sociétaux, démocratiques et environnementaux actuels.

Il se doit d'adopter et de promouvoir de bonnes pratiques afin de tendre vers un développement durable.

Ainsi, parmi les piliers de la RSO évoqués au paragraphe 2.2.4, l'association souhaite investir dans un premier temps trois domaines :

- **La démocratie**, avec l'évolution de sa gouvernance vers un fonctionnement plus représentatif, inclusif et coopératif ;
- **L'environnement**, avec la poursuite de l'évolution des pratiques et des actions en accord avec les principes du développement durable ;
- **Les droits de l'Homme**, avec la mise en application concrète de la lutte contre les discriminations et les violences, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

À ces trois piliers, le Cercle Paul Bert ajoute la **dimension économique** : engagé depuis quelques années sur la révision de son modèle économique, il souhaite aller plus loin afin de favoriser, voire de

garantir les conditions de sa pérennité. En effet, pour être durable, l'association se doit d'être économiquement saine.

Les modalités d'organisation concrète permettant d'aboutir à cela seront travaillées dans le cadre de la mise en œuvre de la RSO.

3.2.1. Une gouvernance participative et inclusive

Ce point nécessite **l'entretien et la pérennité d'un fonctionnement associatif démocratique, doté d'une participation active**. Les sections, porteuses d'un projet politique prenant appui sur le projet associatif du Cercle Paul Bert, sont les clefs de voûte de ce fonctionnement.

Elles fédèrent les différents groupes et activités, elles permettent de **développer les coopérations locales et de donner une place aux habitants des quartiers** dans le fonctionnement de l'association. Elles sont donc le lieu où peuvent émerger les engagements individuels et naître les parcours au sein de la structure.

Il s'agit donc pour elles d'abord de **repérer, d'attirer, puis d'accompagner et de fidéliser les bénévoles** potentiels ainsi que les bénévoles actifs, **de favoriser leur participation à la gouvernance** de l'association afin qu'elle reflète la mixité sociale et culturelle de son public.

3.2.2. Des pratiques durables et une conscience environnementale éveillée

Sa volonté d'exemplarité engage le Cercle Paul Bert à poursuivre son adaptation aux enjeux environnementaux. Il doit se mobiliser pour **mettre en application de bonnes pratiques et sensibiliser toutes les parties prenantes de l'association : professionnels, bénévoles, adhérents, usagers**.

Cela passe tout d'abord par la **prise en compte de l'impact de ses actions** sur l'environnement, puis **l'adaptation pour le réduire** et ainsi, tendre vers un développement durable.

Cela passe ensuite par la promotion et la mise en place d'espaces de réflexions et d'actions de sensibilisation auprès des adhérents, de projets pédagogiques permettant aux enfants de travailler sur ces sujets.

Quelles que soient les situations et problèmes rencontrés dans le futur, l'association souhaite s'appuyer sur le référentiel de la démarche RSO pour alimenter ses réflexions et trouver des solutions éthiques et responsables.

3.2.3. Lutter contre les discriminations, agir pour l'égalité

Pour rendre possible le faire ensemble et le vivre-ensemble, **l'association s'engage à lutter contre toute forme de discrimination** en raison de l'origine, du sexe, de l'apparence physique, de l'âge,

de la religion, de l'identité de genre, du handicap, ou encore d'une vulnérabilité particulière liée à la situation économique⁷.

Au-delà du fait d'accueillir tout le monde et d'adopter une posture inclusive, il s'agit de **repérer et de rectifier tout comportement discriminatoire** dont un membre salarié, bénévole ou adhérent, pourrait être l'auteur.

Il s'agit également de **sensibiliser dans les différentes actions à l'existence des discriminations et à leurs répercussions individuelles et sociétales, de réfléchir à l'adaptation éventuelle de certaines activités** afin qu'elles soient réellement accessibles à tous et à toutes (du point de vue de la santé physique et mentale notamment).

Enfin, le Cercle Paul Bert, en tant qu'acteur exemplaire, veillera au **respect de l'égalité des chances pour chacun, et plus particulièrement à l'égalité hommes-femmes, filles-garçons** dans l'accès à ses activités et dans la mise en œuvre concrète de ses actions.

3.2.4. Renforcer le modèle économique de l'association

Face à la baisse constante des financements publics, **le Cercle Paul Bert se doit de s'adapter, voire d'innover et de trouver des alternatives pour faire émerger les conditions de sa pérennité et donc de sa durabilité.**

Diversifier les ressources en développant les financements privés, partager et optimiser les coûts de fonctionnement, mettre en place des processus pour inciter à une gestion vertueuse, responsable et durable, dégager des budgets pour accompagner des projets, des politiques, des actions dans les quartiers contribuant à dynamiser ainsi le bénévolat... autant de solutions possibles pour continuer à offrir des activités de qualité ouvertes et accessibles à tous et à toutes.

3.3. Faire équipe : redonner sens et unité à l'action de l'association

L'association a connu un développement très important de ses activités depuis le début des années 2000, ainsi qu'une professionnalisation croissante de son fonctionnement. Néanmoins, **la place des bénévoles demeure essentielle, voire vitale pour la dynamique du projet.**

Le bénévole garantit la vitalité démocratique, le partage et la coopération. Il est l'incarnation des valeurs du Cercle Paul Bert : diversité, cohésion et collectif.

⁷ L'État énumère les critères de discrimination interdits par la loi : Origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, vulnérabilité particulière liée à la situation économique, nom, lieu de résidence, état de santé, perte d'autonomie, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, identité de genre, âge, opinions politiques, activités syndicales, qualité de lanceur d'alerte, qualité de facilitateur de lanceur d'alerte ou de personne en lien avec un lanceur d'alerte, langue parlée (capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français), ethnie, nation, race prétendue, religion.

Il en est l'incarnation, mais il doit **également les transmettre**, au même titre que les professionnels, et ce, quelle que soit sa place : du bureau général aux personnes venant aider ponctuellement en passant par les comités de section, les responsables de groupes et les entraîneurs.

Le projet du Cercle Paul Bert ne peut se mettre en œuvre correctement si ses membres bénévoles et professionnels ne se l'approprient pas pleinement. C'est pourquoi une des priorités de la décennie à venir est **de faire corps autour du projet** du Cercle Paul Bert : les valeurs qu'il défend, les principes qu'il respecte, les règles qu'il s'impose ainsi que les orientations qu'il met en œuvre sur le terrain.

La forte croissance des adhérents et des activités ces dernières années, la professionnalisation ainsi que la période de la COVID 19 qui a pu impacter les relations, sont autant de **raisons de remettre du lien et du liant entre les membres de l'association**.

L'idée est donc de renforcer du commun, d'unir les individus et les différences pour porter un projet collectif, à travers trois axes :

- La transparence
- L'engagement
- La convivialité

3.3.1. La transparence : faire connaître et communiquer

Dans le fait de faire connaître, il y a avant tout une **volonté pédagogique d'acculturation au projet et au fonctionnement de l'association**. La majeure partie des adhérents méconnait l'étendue et la diversité des actions du Cercle Paul Bert. Les personnes membres d'un groupe sportif dans un quartier précis peuvent ne pas avoir connaissance que dans un autre quartier, un groupe culturel ou un accueil de loisirs sont également proposés par le Cercle Paul Bert.

La « marque » CPB est connue des Rennais, mais savent-ils tout ce que cela représente ? Connaissent-ils son histoire et ses valeurs ? Ont-ils conscience que les sections sont des structures décentralisées, mais qu'il n'existe qu'une seule association ? Les habitants, mais également les partenaires, ainsi que les adhérents n'ont pas nécessairement cette vision globale.

Ce constat vaut également pour le fonctionnement administratif et financier de la structure, et notamment concernant les missions portées par le siège.

L'enjeu est important : c'est en **clarifiant que chacun pourra se positionner, trouver sa place** (de bénévole, de professionnel, de partenaire) **et défendre au mieux la vision et le modèle de l'association**. Il s'agit de comprendre l'association dans laquelle on se trouve et de s'y engager.

3.3.2. Susciter et accompagner l'engagement

Dès lors que le projet et le fonctionnement seront bien et mieux compris, il s'agira de **susciter l'engagement**, à travers des temps d'échanges laissant la place à l'émergence d'idées et d'initiatives, des espaces où chacun peut contribuer et se sentir reconnu.

La valorisation de la contribution des bénévoles (investissement dans l'animation, la gestion des groupes et des instances ; appui logistique ; apports de connaissances et de compétences), ainsi que

l'accompagnement à la prise de responsabilités dans le cadre de leur parcours au sein de l'association, sont ici essentiels.

L'attention et la reconnaissance sont deux des éléments qui permettront le renouvellement associatif et sa pérennité.

3.3.3. Créer des liens dans la convivialité

Les activités du Cercle Paul Bert, les formes d'engagement de ses bénévoles et de ses professionnels sont plurielles, c'est pourquoi il est nécessaire de **créer des espaces d'échanges et de discussions autour de sujet pratiques, concrets et communs**.

- Des **formations, des débats annuels** : des rencontres mêlant connaissance, confrontation, partage et convivialité autour de sujets d'actualité ou de concepts primordiaux (comme la laïcité par exemple).
- Des **commissions thématiques** qui vont concerner des problématiques transversales à plusieurs groupes, afin de trouver des solutions ensemble.
- Des **temps forts festifs**, réunissant tous les adhérents des différentes sections et des différents groupes, pour les décloisonner.

L'idée est de faire se rassembler, au-delà des quartiers, au-delà des disciplines : communiquer davantage, voire coconstruire et s'entraider, pour, toujours, poursuivre cet objectif de création de communs autour de valeurs partagées.

Pour que chacun se sente bien, chez lui. Ce sentiment est le terreau de la confiance en soi et envers les autres, qui permet ensuite de donner le courage et l'envie de s'engager, de proposer des projets.

4. Conclusion

Le projet associatif 2025-2035 du Cercle Paul Bert s'inscrit dans la continuité d'une histoire républicaine riche de plus d'un siècle, tout en répondant aux défis contemporains de notre société. Il incarne notre volonté collective de rester fidèles à nos valeurs fondatrices — la diversité, la cohésion et la solidarité — tout en innovant pour répondre aux attentes des habitants ainsi qu'aux enjeux d'aujourd'hui.

Cette décennie sera marquée par notre engagement renforcé en faveur de la cohésion sociale, de l'inclusion, et du développement durable. Nous nous donnons les moyens de faire de chaque section, chaque groupe et chaque activité un levier pour le vivre-ensemble, l'émancipation citoyenne et la solidarité. En plaçant l'éducation populaire au cœur de nos actions, nous affirmons notre conviction que chacun, à travers le sport, la culture ou l'engagement associatif, peut devenir acteur de sa vie et de la société.

Notre force réside dans notre capacité à faire équipe, à unifier nos différences et à mobiliser l'intelligence collective de nos adhérents, bénévoles, professionnels et partenaires. La transparence, l'engagement et la convivialité seront nos guides pour renforcer les liens entre toutes les parties prenantes de l'association (écoles, habitants, adhérents, bénévoles, professionnels, partenaires publics et privés).

Enfin, ce projet est une boussole pour les années à venir, mais il ne prendra tout son sens que par son appropriation et sa mise en œuvre concrète par chacun d'entre nous. C'est ensemble, avec audace et détermination, que nous écrirons les prochaines pages de l'histoire du Cercle Paul Bert, pour une association toujours plus inclusive, solidaire et ancrée dans son territoire.

Portés par nos valeurs et notre histoire, engageons-nous, dès aujourd'hui et pour les dix prochaines années, à faire du Cercle Paul Bert un acteur incontournable de la cohésion sociale, de l'émancipation citoyenne et du développement durable.

5. Méthodologie de construction du projet associatif

Le projet associatif 2025-2035 du Cercle Paul Bert s'est construit en plusieurs étapes.

Tout d'abord, par le biais d'un travail approfondi d'exploration et d'accompagnement de la Ligue de l'Enseignement d'Ille-et-Vilaine effectué en 2019-2020.

La crise COVID du printemps 2020 est venue interrompre cette dynamique. Jusqu'en mars 2020, les rencontres suivantes ont pu être menées :

- 3 réunions de comités de pilotage entre juillet 2019 et mars 2020.
- 7 soirées thématiques à l'automne 2019.
- 2 interventions en CA + une intervention lors de l'AG de décembre 2019.
- 3 ateliers animés en section début 2020 + 1 atelier avec l'équipe des directeurs.
- 41 entretiens entre juillet 2019 et mars 2020.
- Rédaction de 15 fiches thématiques et création d'une animation Beekast pour les ateliers en section.
- Plusieurs observations, dont deux participations aux conseils d'administration spéciaux sport.

Le prolongement de la crise sanitaire et les bouleversements organisationnels, humains et économiques qu'elle a provoqués, le départ de la présidente ainsi que les difficultés de recrutement sur le poste de direction ont stoppé durablement l'écriture du projet associatif.

À l'automne 2024, le travail est repris : la nécessité de se fixer un cap collectif, partagé et mis en œuvre par l'ensemble des adhérents, bénévoles et professionnels des groupes, des sections et du siège, alliée à la volonté pédagogique de montrer, d'expliquer ce qu'est l'association Cercle Paul Bert, remobilise le conseil d'administration sur le sujet.

Il fait appel, sur les conseils de la Ligue de l'Enseignement 35 alors dans l'incapacité de reprendre la démarche du fait de l'organisation de son congrès national en 2025, à Céline Benoit (Graines de mots), rédactrice et consultante, pour, dans un premier temps, synthétiser la production de la Ligue. Ce travail donne lieu à une première version du projet associatif, base de réflexion et de travail pour actualiser de manière consultative et participative la version définitive.

Il s'est poursuivi par :

- 10 entretiens : membres du bureau, du comité de direction, de la ville de Rennes (Rozenn Andro) et de la Ligue de l'enseignement (Flavie Boukhenoufa),
- 1 consultation des adhérents en assemblée générale,
- 2 ateliers de travail sur l'identification des parties prenantes (un avec le conseil d'administration, un avec les directeurs et directrices de section),

- 2 questionnaires : un à destination des adhérents (413 réponses), un à destination des professionnels (60 réponses),
- 2 ateliers participatifs pour dégager des pistes opérationnelles de mise en œuvre du projet associatif (un avec des bénévoles, un avec des professionnels),
- Des participations en CA et en Bureau.

Le croisement de l'ensemble des analyses issues de ces consultations a pu donner lieu à l'écriture du projet associatif sous deux versions : une rédigée et une synthétique.